



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés moteurs

Question écrite n° 45189

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question du nombre insuffisant de places en établissements pour adultes lourdement handicapés, infirmes moteurs cérébraux. Un foyer occupationnel apparaît comme un placement tout à fait approprié pour l'épanouissement de la personne adulte ayant cette nature de handicap. Mais le manque de places dans ces structures conduit le plus souvent la Cotorep à préconiser un placement en maison d'accueil spécialisée, dont la vocation est de recevoir des personnes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante. Or les déficiences des IMC ne relèvent pas du handicap mental et il est essentiel que ces personnes se trouvent dans un contexte où leur développement social et affectif puisse être assuré. Elle lui demande donc quelles mesures peuvent être prises pour remédier à ce problème de places - par la création de MAS spécialisées IMC par exemple -, car cela engendre des situations particulièrement douloureuses pour les familles d'IMC soucieuses de voir ceux-ci admis dans des structures les mieux appropriées.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45189

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2417

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)